

SURVEILLANCE CAMERA DANS LES RESTAURANTS QUICK - LUXEMBOURG

Burger Brands Luxembourg S.A., dont le siège social est situé à L – 1549 Luxembourg, 3-5 rue des Frênes, et immatriculée dans le Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B65185 (ci-après « **BBL** »), et entité du groupe Burger Brands Belgium, exploite les restaurants Quick au Grand-Duché du Luxembourg.

Le présent avis a pour objectif d'informer les clients, fournisseurs et toutes autres personnes amenées à visiter l'un des restaurants de BBL, quant au traitement de leurs données à caractère personnel issues de la vidéosurveillance desdits restaurants.

La **base juridique** de la vidéosurveillance est l'intérêt légitime de la société exploitant le restaurant, soit BBL. La mise en place du système de vidéosurveillance vise à assurer la sécurité des clients et des salariés, à prévenir, notamment par l'effet de dissuasion, des atteintes aux biens comme des vols, des cambriolages ou du vandalisme, ainsi qu'à rassembler des preuves relatives à des infractions constatées et à trouver et identifier les auteurs.

Plus précisément, les finalités du traitement sont de:

- sécuriser l'accès au bureau;
- assurer la sécurité des clients et du personnel;
- détecter et identifier les comportements potentiellement suspects ou dangereux susceptibles de provoquer des accidents ou incidents;
- protéger les biens;
- pouvoir alerter en temps utile les services de secours, d'incendie ou les forces de l'ordre et de faciliter leur intervention.

Des caméras de surveillance ont été installées dans les **zones suivantes**: entrées du restaurant, secteur accueil (caisses) du restaurant, salles du restaurant, bureau (coffre-fort) du restaurant, accès livraisons et couloirs livraisons. Les vidéos de surveillance sont sécurisées en utilisant des mesures techniques et/ou organisationnelles appropriées.

BBL est **responsable du traitement** des données à caractère personnel issues de la vidéosurveillance telle décrite dans le présent avis.

Les données à caractère personnel obtenues de la vidéosurveillance **sont conservées** en principe pendant une période de 30 jours, puis supprimées. **Les personnes suivantes** peuvent avoir accès aux données:

- les membres de la direction de la société exploitant le restaurant;
- les membres des ressources humaines de la société exploitant le restaurant;
- les agents de sécurité de la société de gardiennage sous-traitante;
- les autorités publiques et judiciaires.

Les **droits des personnes concernées** décrits à l'article 8 de la [Politique de la Vie Privée et de Cookies](#) s'appliquent également à la vidéosurveillance.

Toute **question en rapport avec la vidéosurveillance** est à adresser à l'adresse email le cas échéant indiquée sur le panneau d'information affiché dans le restaurant visité, sinon à l'adresse privacy@quick.be.

Dernière mise à jour: mars 2021.